

Je soussigné
Propriétaire des parcelles figurant sur le tableau ci-dessous, désigné « le propriétaire »

Donne mon accord exprès à
COMBES Adrien

Qui l'accepte aux conditions mentionnées ci-dessous, désigné « le maître d'ouvrage »

Pour la réalisation de travaux de défrichement portant sur les terrains suivant :

N° DEPARTEMENT - COMMUNE	SÉCTION	N° PARCELLE	SURFACE PARCELLE ENTIÈRE	SURFACE A DEFRICHER PAR PARCELLE
BARRE DES CEVENNES	A	271		~~122~~ 0,009
/	/	272		0,227
/		270		0,1357
/	/	75		0,2328
/	/	268		0,0897

Le maître d'ouvrage porte l'entière responsabilité de la charge et des responsabilités liés à ces travaux et le propriétaire se limite à en donner l'autorisation. Le maître d'ouvrage se charge de l'obtention de toutes les autorisations nécessaires, de la compensation et de la conduite des travaux dont il assure seul le financement.

Autorisation établie le 3/12/2025 à BARRE-DES-CEVENNES.

Le propriétaire,

INDIVISION COMBES -

Combes I.

~~Combes~~

Combes

Le maître d'ouvrage,

Adrien COMBES

Adrien